

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-six mars deux mille vingt et un à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 36
DATE DE LA CONVOCATION	19/03/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/04/2021

OBJET :

**Avenant n° 2 à la convention réglant le financement pour les travaux d'aménagement
de la liaison routière entre les quartiers de Patac et Beauregard**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET ,
Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc
AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre
MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M.
Claude BOUTRON , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme
Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M.
Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M.
Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte
KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme
Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Solène FOREST
procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Ginette MOSTACHI procuration à Mme
Maryvonne GRENIER, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Cédryc AUGUSTE, M.
Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID
procuration à M. Eric GARCIN

Absent(s) :

Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bruno PATRON,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions
qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération n°2019_03_27 en date du 28 mars 2019, le Conseil Municipal a autorisé M le Maire à signer la convention réglant le financement pour les travaux d'aménagement de la liaison routière entre les quartiers de Patac et de Beauregard.

Pour permettre des travaux de finition, l'article 2 de la convention doit être modifié afin de prolonger le délai jusqu'au 31 décembre 2021.

Décision :

En conséquence, il est proposé sur l'avis favorable des Commissions des Travaux et des Finances réunies respectivement les 16 et 17 mars 2021 :

Article 1 : d'approuver les modifications proposées.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention réglant le financement pour les travaux d'aménagement de la liaison routière entre les quartiers de Patac et de Beauregard.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

Le Maire-Adjoint



Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le : 7 AVR. 2021

Affiché ou publié le : 7 AVR. 2021

**AVENANT À LA CONVENTION REGLANT LE FINANCEMENT POUR
LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA LIAISON ROUTIERE ENTRE
LES QUARTIERS DE PATAC ET DE BEAUREGARD**

(convention initiale adoptée par délibération n° 7525 du Conseil Départemental des
Hautes-Alpes du 2 avril 2019)

Entre les soussignés,

La Commune de GAP, désignée ci-après « la Commune », représentée par
Monsieur le Maire dûment autorisé à cet effet,

Et

Le Département des HAUTES-ALPES, désigné ci-après « le Département »,
représenté par son Président en exercice, Jean-Marie BERNARD dûment autorisé à
cet effet,

L'article 2 est modifié comme suit :

Le versement du solde devait intervenir Initialement en 2020.

Cette échéance est reportée au 31 décembre 2021.

Les autres articles demeurent inchangés

Fait à GAP, le en 2 exemplaires

Pour la Commune de GAP
Le Maire

Pour le Département des Hautes-Alpes
Le Président

Roger DIDIER

Jean-Marie BERNARD